



FP-818-TA

Ce macaron certifie que ce véhicule est stationné sur un emplacement conventionné par la CPAM de Loir-et-Cher.

Le transport prescrit et effectué avec ce véhicule permettra sa prise en charge par l'organisme d'assurance maladie, selon la réglementation en vigueur.

Ce document doit être conservé dans le véhicule et présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle routier.